

L'AUSTÉRITÉ SALARIALE EN PLUS DE L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE ? LES SALARIÉS RISQUENT DE PAYER DEUX FOIS POUR LA CRISE EUROPÉENNE !

À la fin mars 2011, la zone euro et quelques États membres associés signèrent un nouveau Pacte pour la « compétitivité » finalement dénommé *Pacte pour l'euro* +¹ en vue de renforcer le pilier et la coordination économiques de l'Union et de parvenir ainsi à un niveau de convergence (économique et budgétaire) plus élevé².

Les progrès relatifs de leurs engagements (voir en annexe) sur le volet de la « compétitivité » seront principalement évalués sur la base de l'évolution des salaires et de la productivité (coût unitaire de la main-d'œuvre), la première devant être « en accord » avec la seconde. Ainsi, d'entrée de jeu, les participants devront prêter une attention particulière, par exemple, aux « dispositifs de fixation des salaires et, le cas échéant, [au] degré de centralisation du processus de négociation, ainsi qu'[aux] mécanismes d'indexation » qui seraient donc une entrave potentielle à la « compétitivité » européenne et à l'équilibre économique au sein de la zone euro.

Parmi d'autres, comme par exemple la Belgique, l'Espagne ou l'Italie, le Luxembourg a reçu des recommandations spécifiques dans ce sens en juin 2011. Sous-jacente à ce sursaut de modération salariale exigée par les autorités européennes, l'idée d'un déséquilibre économique préjudiciable lié à des salaires évoluant trop vite par rapport à la productivité, particulièrement dans les pays du Sud de la zone euro, cœur de cible des marchés financiers, mais aussi au Luxembourg, du fait de l'indexation automatique des salaires.

Ce diagnostic est-il fondé ? L'Econews 10/2011 a récemment mis en lumière que les salaires luxembourgeois évoluent bien en-deçà de la productivité, ce qui draine un recul de la part salariale dans la valeur ajoutée dégagée dans les entreprises. Mais comme le graphique suivant l'illustre clairement aussi, les pays dans l'œil du cyclone, accusés de nombreux maux, ne peuvent toutefois être jugés pour une politique salariale débridée entre l'année de l'introduction de l'euro, dont ils seraient en train de menacer l'existence, et 2008, juste avant le début de la crise.

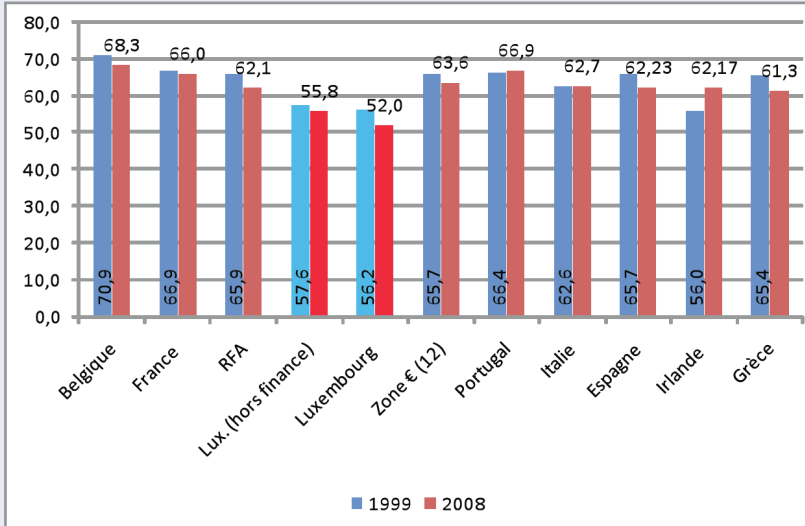
Si l'on se concentre tout d'abord sur les pays très malhabilement surnommés « PIIGS », dans le collimateur financier et politique, on voit que la Grèce et l'Espagne ont connu une baisse substantielle de la part des salaires, avec respectivement -6,2 et -5,4% (soit -4,1 et -3,5 points), pour se retrouver au niveau, voire en dessous de l'Allemagne. L'Italie et le Portugal ont vu leurs parts à peine bouger de +0,1 et +0,5 point, soit de moins d'1% pour chacun d'eux, alors que l'augmentation irlandaise de 6,2 points est certes plus remarquable (+11%), mais s'inscrit tout bonnement dans une logique de convergence. Notons aussi au passage que le Portugal et l'Irlande ont également connu une forte baisse de leur taux de risque de pauvreté entre 1999 et 2008, au contraire de l'Allemagne, où il a fortement progressé, l'Irlande se retrouvant ainsi au même niveau que la RFA en 2008.

¹ Conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, Annexe 1 : Pacte pour l'euro plus - Coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence.

² Les États membres participants s'engagent à mener une série d'actions concrètes pour renforcer la compétitivité et éviter tout déséquilibre (économique) préjudiciable, en poursuivant un objectif à la fois de compétitivité, de développement de l'emploi, de viabilité des finances publiques et de stabilité financière. Ces engagements sont inscrits dans le programme de stabilité (ou de convergence) ainsi que dans le programme national de réformes (structurelles) respectifs que les instances européennes évaluent dans le cadre du nouveau « semestre européen » et pour lesquels elles émettent des recommandations d'actions, qui non suivies d'effet, peuvent aboutir à des sanctions.



Part salariale dans la valeur ajoutée 1999-2008 (en %)



Note : valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

Source : AMECO et Eurostat avec calculs de la CSL pour le Luxembourg hors finance ; graphique : CSL

De leur côté, les pays frontaliers du Luxembourg ont connu le même mouvement à la baisse de leur part salariale, avec -3,7% pour la Belgique et -1,3% pour la France et une très impressionnante (et très commentée) chute de 5,8%, soit -3,8 points, au compte de l'Allemagne. Mais le recul le plus spectaculaire parmi les pays observés est à porter au crédit du Luxembourg : -7,5% entre 1999 et 2008, soit -4,2 points, en partant d'un niveau pourtant déjà largement inférieur à la RFA. Même abstraction faite des sociétés financières (hors J), le Luxembourg connaît un recul de 3,2% [-1,9 points] de sa part salariale, équivalent en % à celui de la moyenne de la zone euro.

Explication : en Europe, les salaires par salarié ont bel et bien progressé généralement moins vite que le surcroît annuel de richesses engrangé par emploi (productivité) entre l'introduction de l'euro et l'avant-crise, dans le plus strict respect donc de la norme salariale imposée par l'Europe, depuis un certain temps déjà. L'évolution des salaires, même indexés, ne pénalise par conséquent aucunement la « compétitivité ». Clairement, vouloir imposer une modération salariale renforcée par le biais du Pacte pour l'euro + ne fera qu'entraîner davantage l'Union européenne sur une pente glissante de la paupérisation de son salariat...

Si ce ne sont pas les salariés de la zone « PIGIS » ou bien les systèmes d'indexation des salaires en Europe, pourtant mis au banc des accusés, qui sont à la source des déséquilibres compétitifs constatés, la solution est donc à chercher ailleurs.

Le Luxembourg, pour sa part, ne doit craindre ni de faire chuter l'euro par un manque de « compétitivité », ni de perdre son indexation automatique des salaires, dont la mise en cause ne résiste pas à l'analyse rigoureuse et attentive des données³. À moins, bien sûr, que les institutions qui se pressent à son chevet n'utilisent de mauvais indicateurs pour de mauvais diagnostics...

³ Voir également à ce sujet le Dialogue analyse 2/2011 de la CSL sur l'inflation, les modulations de l'index et la compétitivité.

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 2749 4200 - sylvain.hoffmann@csl.lu